

Remplace la date 22-août-2018

Date de révision 03-oct.-2023

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit	55481
Numéro du fiche de données de sécurité	55481
Nom du produit	ESSENTIAL OIL OF LITSEA, LITSEA CUBEBA (LAURACEAE) OBTAINED FROM THE FRUITS BY DISTILLATION

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH	01-2120118332-70-0000
CE n° (numéro d'index UE)	943-438-6
Numéro CAS	68855-99-2
Synonymes	ORGANIC LITSEA CUBEBA OIL, CONVENTIONAL LITSEA CUBEBA OIL
Substance pure/mélange	Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Cosmétiques Fragrance Aromathérapie
-------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com
----------------	------------------------------

Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
------------------------------	----------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
---	--

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B - (H317)
Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P321 - Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette)
P331 - NE PAS faire vomir
P391 - Recueillir le produit répandu

2.3. Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
(E)-3,7-DIMETHYLOCTA-2,6-DIENAL 141-27-5	30 - 40%	Aucune donnée disponible	205-476-5	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
(Z)-3,7-DIMETHYLOCTA-2,6-DIENAL 106-26-3	20 - 30%	Aucune donnée disponible	203-379-2	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE 5989-27-5	0 - 10%	01-211952922 3-47-0000	227-813-5 (601-096-00-2)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 3 (H226)	-	1	1
LINALOOL 78-70-6	0 - 10%	01-211947401 6-42-0000	201-134-4 (603-235-00-2)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
GERANIOL 106-24-1	0 - 10%	01-211955243 0-49-0000	203-377-1 (603-241-00-5)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 1 (H318)	-	-	-
CITRONELLAL 106-23-0	0 - 10%	Aucune donnée disponible	203-376-6	Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
NEROL 106-25-2	0 - 10%	Aucune donnée disponible	203-378-7	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
2-PINENE	0 - 10%	Aucune	201-291-9	Skin Irrit. 2	-	-	-

80-56-8		donnée disponible		(H315) Skin Sens. 1B (H317) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410)			
---------	--	----------------------	--	--	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
(E)-3,7-DIMETHYLOCTA- -2,6-DIENAL 141-27-5	500	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
(Z)-3,7-DIMETHYLOCTA- -2,6-DIENAL 106-26-3	Aucune donnée disponible	2250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
(R)-P-MENTHA-1,8-DIEN- E 5989-27-5	5200 4400	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
LINALOOL 78-70-6	2790	5610	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
GERANIOL 106-24-1	3600	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
CITRONELLAL 106-23-0	2420	2500	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
NEROL 106-25-2	4500	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-PINENE 80-56-8	3700	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Yeux	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Cutané(e)	Urticaire. Éruptions cutanées. Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Érythème (rougeurs cutanées). Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
-----------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Code d'action d'urgence (EAC)	•3Z

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir avec un absorbant incombustible et placer dans un récipient approprié. Inonder la zone d'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
Classe d'entreposage (TRGS 510)	LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Voir la section 1 pour plus d'informations.
--------------------------------	---

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
(Z)-3,7-DIMETHYLOCTA-2,6-DIENAL 106-26-3	-	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 140 µg/cm ² [5] [6]	9 mg/m ³ [4] [6]
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE 5989-27-5	-	-	33.3 mg/m ³ [4] [7]
LINALOOL 78-70-6	-	15 mg/cm ² [5] [6]	2.8 mg/m ³ [4] [6]
GERANIOL 106-24-1	-	12.5 mg/kg [4] [6]	161.6 mg/l [4] [6]
CITRONELLAL 106-23-0	-	0.14 mg/cm ² [5] [6]	9 mg/m ³ [4] [6]
NEROL 106-25-2	-	1.25 mg/kg bw/day [4] [6]	4.4 mg/m ³ [4] [6]
2-PINENE 80-56-8	-	0.542 mg/kg bw/day [4] [6]	3.8 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
(Z)-3,7-DIMETHYLOCTA-2,6-DIENAL 106-26-3	0.6 mg/kg bw/day [4] [6]	140 µg/cm ² [5] [6]	2.7 mg/m ³ [4] [6]
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE 5989-27-5	4.76 mg/kg/day [4] [6]	-	-
LINALOOL 78-70-6	0.2 mg/kg/day [4] [6]	15 mg/cm ² [5] [6]	0.7 mg/m ³ [4] [6]
GERANIOL 106-24-1	13.75 mg/kg [4] [6]	7.5 mg/kg [4] [6]	47.8 mg/m ³ [4] [6]
CITRONELLAL 106-23-0	0.6 mg/kg [4] [6]	0.14 mg/cm ² [5] [7]	2.7 mg/m ³ [4] [6]
NEROL 106-25-2	0.62 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.09 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-PINENE 80-56-8	0.225 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.674 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
(Z)-3,7-DIMETHYLOCTA- 2,6-DIENAL 106-26-3	0.00678 mg/L	0.0678 mg/L	0.000678 mg/L	-	-
LINALOOL 78-70-6	0.2 mg/l	2 mg/L	0.02 mg/l	-	-
GERANIOL 106-24-1	0.0108 mg/L	0.108 mg/L	0.00108 mg/L	-	-
CITRONELLAL 106-23-0	0.00868 mg/l	0.0868 mg/L	0.00087 mg/l	-	-
NEROL 106-25-2	7.45 µg/L	74.5 µg/L	0.745 µg/L	-	-
2-PINENE 80-56-8	0.606 µg/L	3.03 µg/L	0.0606 µg/L	0.303 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
(Z)-3,7-DIMETHYLOCTA- 2,6-DIENAL 106-26-3	0.125 mg/kg sediment dw	0.0125 mg/kg sediment dw	1.6 mg/L	0.0209 mg/kg soil dw	-
LINALOOL 78-70-6	2.22 mg/kg	0.222 mg/kg	10 mg/L	0.327 mg/kg	> 10 mg/l
GERANIOL 106-24-1	0.115 mg/kg sediment dw	0.0115 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.0167 mg/kg soil dw	-
CITRONELLAL 106-23-0	0.159 mg/kg sediment dw	0.0159 mg/kg sediment dw	4 mg/L	0.0267 mg/l	4 mg/l
NEROL 106-25-2	133 µg/kg sediment dw	13.3 µg/kg sediment dw	12.9 mg/L	22.3 µg/kg soil dw	-
2-PINENE 80-56-8	157 µg/kg sediment dw	15.7 µg/kg sediment dw	0.2 mg/L	31.7 µg/kg soil dw	8.76 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

**Équipement de protection
individuelle**

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.
Protection des mains	Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	marron clair ou jaune
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	-20 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	83 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	68.3 °C	
Température d'auto-inflammabilité	> 265 °C	
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Insoluble in water	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	log Pow: 2.06 –6.30	
Pression de vapeur	60.69 Pa @ 25°C	
Densité relative	0.870 - 0.910 @ 20°C	20 °C.
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.

Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction 1.470 - 1.490

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives	Not considered to be explosive
Propriétés comburantes	Does not meet the criteria for classification as oxidising

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts
mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges
électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer une irritation.

Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
------------------	---

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
(E)-3,7-DIMETHYLOCTA-2,6-DIENAL	= 500 mg/kg (Rat)	-	-
(Z)-3,7-DIMETHYLOCTA-2,6-DIENAL	-	= 2250 mg/kg (Rabbit)	-
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	= 4400 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat) > 2000 mg/kg (Rabbit)	-
LINALOOL	= 2790 mg/kg (Rat)	= 5610 mg/kg (Rabbit)	-
GERANIOL	= 3600 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
CITRONELLAL	= 2420 mg/kg (Rat)	> 2.5 g/kg (Rabbit)	-
NEROL	= 4500 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
2-PINENE	= 3700 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	-	-	-	EC50: 34.1 mg/ltr (Daphnia Magna)
LINALOOL	EC50: =88.3mg/L (96h, Desmodium subspicatus)	LC50: =27.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =20mg/L (48h, Daphnia magna)
GERANIOL	-	LC50: =22mg/L (96h, Danio rerio)	-	-
NEROL	-	LC50: =20.3mg/L (96h, Danio rerio)	-	-
2-PINENE	-	LC50: =0.28mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: =41mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE (5989-27-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	> 90 % Biodégradation	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
LINALOOL	2.9
GERANIOL	2.6
CITRONELLAL	3.62
NEROL	2.76
2-PINENE	4.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol insoluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	Aucune information disponible
LINALOOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
GERANIOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
CITRONELLAL	La substance n'est pas PBT/vPvB
NEROL	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-PINENE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.
 ((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE)
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A97, A158, A197
Code ERG 9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.
((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE)
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 969
N° d'urgence F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.
((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601
Code de classification M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.
((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375
Code de classification M6
Code de restriction en tunnel (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE 5989-27-5	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4511
pour la protection de l'environnement 1436

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE - 5989-27-5	75.	-
LINALOOL - 78-70-6	75.	-
GERANIOL - 106-24-1	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)

Nom chimique	EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE - 5989-27-5	Agent phytosanitaire
GERANIOL - 106-24-1	Agent phytosanitaire

Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)
GERANIOL - 106-24-1	Type de produits 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes Type de produits 19 : Répulsifs et appâts
CITRONELLAL - 106-23-0	Procédure d'autorisation simplifiée - Catégorie 7

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECL

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
+ Sensibilisants

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul

Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Remplace la date 22-août-2018

Date de révision 03-oct.-2023

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité